

Au petit jeu des prévisions : énergie : les lois de l'offre et de la demande

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 588

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012023>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Energie: les lois de l'offre et de la demande

On connaît maintenant la consommation d'énergie pour 1980 dans notre pays: + 3,5% par rapport à l'année précédente, une croissance supérieure à celle du PNB. Ce résultat doit réjouir les producteurs d'électricité qui voient ainsi, lentement mais sûrement, se confirmer leurs pronostics. En 1979, ils revendiquaient une nouvelle centrale nucléaire du type Gösigen pour la fin des années 80. L'inaction en matière d'économies d'énergie va leur donner raison; c'est sur cette inaction qu'ils tablent d'ailleurs en sous-estimant systématiquement dans leurs pronostics les économies possibles et le rôle des énergies de substitution, et en refusant une intervention efficace de l'Etat (article constitutionnel sur l'énergie, loi sur l'économie électrique).

Les producteurs se réfugient derrière leur mission: mettre à disposition un approvisionnement sûr. Leurs préoccupations se limitent donc à la production; la consommation, pour autant que les «politiques» leur donnent le feu vert, ils sont prêts à y faire face... Ils travaillent même à son développement — politique des tarifs, promotion du chauf-

fage électrique. Ce faisant, ils ne se révèlent que d'hypocrites entrepreneurs qui camouflent leurs intérêts particuliers sous le manteau de l'intérêt général.

Ce double jeu est cautionné par les autorités cantonales et communales qui sont largement propriétaires des sociétés productrices d'électricité, il faut le rappeler une fois encore.

Puisqu'il sera de plus en plus question, au fil des décisions cruciales en vue des prochaines années, de la consommation d'énergie future et des réserves de production, un petit rappel qui montrera qu'on est loin des certitudes absolues dans ce domaine.

On sait que pour 1989/1990, l'Union des centrales suisses d'électricité a placé la barre de la demande à 27 700 gigawatt (ce sera la mesure que nous utiliserons ci-dessous).

Ayant pris connaissance de cette estimation, les organisations militant pour la protection de l'environnement ont proposé leurs corrections qui, il faut le noter, ont été souvent critiquées mais jamais réfutées. Si tant est qu'on soit d'accord d'entrer dans le petit jeu des prévisions, il faut connaître ces nouveaux chiffres dans quelques détails. Pour lesdites organisations, il s'agit d'abord de

réviser le pronostic en révisant à la fois le taux de croissance du PNB et la croissance du prix de l'électricité: — 2000.

Il faut tenir compte ensuite des possibilités d'économies (sans le secteur chaleur): — 800, et de l'apport du chauffage par le système des pompes à chaleur (le chauffage électrique serait, lui, exclu dans une loi sur l'économie électrique entrant en vigueur dès 1985): — 1050.

La demande prévisible totale deviendrait alors de 23 850!

La production moyenne pour ces années-là est estimée, toujours par l'Union des centrales suisses d'électricité, à 25 430 gigawatt, pour une sécurité d'approvisionnement de 95%.

Les organisations militant pour la protection de l'environnement proposent de passer d'une sûreté à 95% à une sûreté à 90%: + 500. D'autre part la part accrue accordée au système «coupage chaleur-force» (utilisation systématique de la chaleur et du courant électrique produits par un moteur thermique couplé à un générateur électrique): + 1500. Soit finalement un total de la production (pour 90% de sûreté) de 27 430...

Le compte est vite fait, qui permet pour le moins de relativiser les exigences des producteurs d'électricité.

DISCOURS

Faire joujou avec la jeunesse

En octobre dernier, le conseiller fédéral réputé le plus populaire, Willi Ritschard, donnait à «Blick» une interview profonde et nuancée sur les manifs de jeunes qui allait faire pâlir de jalousie, dans la classe politique et d'abord chez ses collègues.

Il y a quelques jours, à l'occasion du centenaire de la maison de jouets au cheval de bois (Franz Carl

Weber, environ 250 millions de chiffres d'affaires dans cinq pays), Fritz Honegger y allait à son tour de son point de vue sur la jeunesse d'aujourd'hui. La presse a plus ou moins bien répercuté l'avis bien balancé, tout radical quoi, du premier économiste de Suisse sur la violence et ses conséquences (néfastes): «l'Etat de droit... l'Etat policier», lequel est, comme M. Furgler le sait, le contraire de l'Etat de droit. Au reste, rien de sensationnel dans les propos de M. Honegger. Tout juste un appel aux adultes, qui doivent mieux écouter les jeunes, et aux jeunes raisonnables qui doivent raisonner leurs amis déraisonnables. Et de conclure: «Tous ceux

qui s'efforcent de vivre autrement devraient rechercher les voies légales pour arriver à leurs fins.» («NRL», 3.4.1981).

Exactement ce que mettent en pratique les violents dans la spéculation sous toutes ses formes. Diable, ils ne font rien de contraire à la loi, les patrons qui licencient, les chefs d'entreprise qui sauvent leur «boîte» en la vendant, les propriétaires qui démolissent pour reconstruire plus haut et plus cher qu'avant, les opérateurs sur les marchés à terme qui pêchent des profits dans les troubles monétaires et les errances des cours des matières premières,